

RECUEIL DE GESTION**RÈGLEMENT**

Centre
de services scolaire
des Draveurs

Québec 

SECTEUR

Service du secrétariat général et des
communications

SUJET

**TARIFICATION POUR LA DÉLIVRANCE DES DIVERS
DOCUMENTS OU SERVICES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES DRAVEURS**

IDENTIFICATION**CODE : 50-18-02**

PAGE : 1 de 2

AUTORISATION NO:**AMENDEMENT NO :****DATE****SIGNATURE**

DG090-0820

2020-08-25

Original signé par la
Direction générale**01) RÉFÉRENCES**

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Assise juridique - article 258 de la L.I.P.

| OBJETS DE LA TARIFICATION | |
|---|---|
| Description | Coût total * (incluant les taxes) |
| Affirmation solennelle | 5,73 \$ <i>Loi sur les tribunaux judiciaires</i> |
| Certificat de taxe et état de compte aux institutions financières | Par Internet : 11,61 \$ Papier : 17,38 \$ |
| Chèque retourné par l'institution financière | 23,19 \$ |
| Copie certifiée (<i>extrait de résolution</i>) | 5,80 \$ |
| Frais de manutention pour document posté (en sus des frais du document sauf pour les documents relatifs à la taxation). | Frais réels |
| Page photocopiee pour demande externe | Le montant par page photocopiee est identique au montant d'une page photocopiee dans le cadre d'une demande d'accès aux documents publics. |
| Page photocopiee dans le cadre d'une demande d'accès aux documents publics | Nombre de pages multiplié par les frais indiqués au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels. (0,38 x nombres de pages) |

| OBJETS DE LA TARIFICATION | |
|--|--|
| Description | Coût total * (incluant les taxes) |
| État de compte aux institutions financières | 11,61 \$ |
| Copie de facture de taxe déjà émise ou copie supplémentaire de reçu de taxe | 5,80 \$ |
| Frais de recherche | 28,96 \$ /h |
| Relevé de notes (copie supplémentaire certifiée émise par les établissements ou par les services de la commission scolaire) | 5,80 \$ |
| Tarification des cours d'été | Déterminée par le conseil d'administration |
| Révision d'une note d'examen | Même tarif que le Ministère de l'Éducation, et de l'Enseignement supérieur |
| Relevé d'emploi (copie supplémentaire) | 5,80 \$ |
| Attestation officielle d'emploi et d'expérience | 5,80 \$ |
| Relevés fiscaux (copie supplémentaire) | 5,80 \$ |
| Test de développement général (TDG) | 57,88 \$ |
| Test d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) | 57,88 \$ |
| Confirmation de fréquentation scolaire | 5,80 \$ |
| Passation d'un examen (examen seulement) | 57,88 \$ |
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les frais sont payables d'avance le cas échéant. ◆ Un reçu est émis le cas échéant. ◆ Les revenus tirés des frais sont versés à l'unité administrative concernée. ◆ Le présent règlement est affiché au comptoir de la taxe. ◆ À compter du 1^{er} juillet 2015, les frais prévus au présent règlement sont majorés en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, tous les frais sont ajustés à la hausse d'un montant égal au produit de l'indice régional des prix à la consommation pour Ottawa-Gatineau (IPC), tel que déterminé par Statistique Canada, au 30 juin de l'année civile précédente. Pour les années subséquentes, l'I.P.C. s'ajoute aux frais indexés de l'année précédente. | |